Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Pantin

Circonscription de Pantin

académie de Créteil

éducation nationale

Pantin, 07 mai 2020

Madame, Monsieur,
Chers parents d'élèves,

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19, le Gouvernement a annoncé une réouverture progressive des établissements scolaires à compter du 11 mai.

La santé des enfants, des enseignants et des personnels municipaux étant la priorité, nous avons souhaité organiser **une rentrée très partielle et progressive, dans chaque école de la ville, à compter du lundi 18 mai.** Cette rentrée partielle sera limitée dans un premier temps à quelques élèves considérés comme prioritaires, et sur la base du volontariat de leurs parents.

Pour permettre cette organisation, nous avons consulté les directrices et les directeurs des écoles de Pantin, ainsi que les représentantes et les représentants des parents d'élèves.

Contact
Education nationale
01 48 44 06 39

Aussi, à Pantin, une semaine de pré-rentrée, du 11 au 15 mai, permettra aux enseignants et aux personnels municipaux de préparer ensemble les lieux, dans le respect du protocole sanitaire de l'État. Les équipes travailleront pour s'approprier les consignes sanitaires et adapter leur projet pédagogique en fonction des situations locales.

Contact
Ville de pantin
01 49 15 40 00

À partir du lundi 18 mai, après la pré-rentrée des personnels, sur la base du volontariat des parents, un petit nombre d'enfants seront accueillis prioritairement dans leurs écoles de secteur et dans la mesure des possibilités d'encadrement (selon les conditions de nombre maximal d'élèves préconisées par le protocole sanitaire).

Tout d'abord, et comme depuis le début du confinement, pourront être acceuillis les enfants dont les parents exercent une profession indispensable dans la gestion de la crise sanitaire, auxquels s'ajoutent les enfants dont les parents sont en lien avec la reprise de l'activité liée à la sortie du confinement : personnels de santé, professionnels des services sociaux, membres de la sécurité intérieure (policiers, pompiers, agents de la pénitentiaire), guichetiers de la Poste, employés d'entreprises funéraires, personnels municipaux, enseignants (cette liste est susceptible d'évolution).

Par ailleurs, seront considérés comme prioritaires les élèves repérés en décrochage scolaire.

Priorité sera donnée également aux élèves issus de familles répondant à des situations de fragilité sociale ou de vulnérabilité, vivant dans des conditions d'habitat exigües, enfants en situation de handicap, enfants pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance.

Enfin, l'école s'efforcera de permettre une continuité économique en accueillant dans la mesure du possible les enfants de celles et de ceux qui ne peuvent télétravailler.

Si vous êtes dans l'une des situations décrites ci-dessus et que vous souhaitez un retour de votre enfant à l'école, nous vous remercions de le faire savoir à l'école de secteur de votre enfant, en contactant l'enseignant.e ou la direction au plus tard mardi 12 mai à midi.

Après le recensement des familles volontaires et entrant dans les critères de priorisation, les équipes enseignantes reviendront vers vous dans la semaine du 11 au 15 mai pour vous informer de l'organisation retenue dans chaque école. La municipalité assurera, pour les publics prioritaires, un accueil du matin et du soir, ainsi qu'un repas du midi sous la forme d'un panier repas.
Les élèves qui ne seront pas accueillis à l'école soit parce que vous ne le souhaitez pas, soit parce que l'encadrement ne permet pas le retour physique en classe, se verront proposer la continuité pédagogique à distance comme c'est le cas depuis le 16 mars.

L'équipe enseignante, aidée par la municipalité dans le cadre de la mise en œuvre stricte du protocole sanitaire, fait son maximum pour permettre l'accueil des élèves dans les meilleures conditions.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions de croire, madame, monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Jean-Baptiste MAYENSON
L'inspecteur de l'Éducation Nationale

Bertrand KERN
Le maire de Pantin